



REGLEMENT

« CONCOURS : VOS IDEES EN 3D »

LEROY MERLIN France, Société Anonyme au capital de 100 000 000 euros, dont le siège social est situé : Rue Chanzy – Lezennes 59712 Lille Cedex 9 (adresse postale), inscrite au Registre du Commerce de LILLE sous le numéro B 384 560 942 organise du 24/02/2014 au 25/03/2014 inclus, un concours gratuit et sans obligation d'achat sur le site Internet accessible à l'adresse suivante : www.leroymerlin.fr et intitulé «VOS IDEES EN 3D».

Le site www.leroymerlin.fr propose à ses internautes d'apporter leurs contributions sur la proposition d'objets qu'il serait possible d'imprimer en 3D et ayant un lien avec l'univers des produits habituellement vendus dans les magasins Leroy Merlin.

L'objectif est de proposer une ou plusieurs réalisations jusqu'à dix, qui pourront, par la suite, servir de base au développement de nouveaux produits, être intégrées dans les showrooms en magasin, dans les publications sur internet, les tracts et guides, le magazine Du Côté De Chez Vous et toutes autres publications réalisées par Leroy Merlin et les autres entités du groupe Adeo à destination du public ou à destination interne.

Pour être recevable, la proposition doit être composée d'une image et d'un fichier au format .stl. L'image sera publiée sur le site www.leroymerlin.fr en accompagnement de la participation. Le fichier .stl sera envoyé via serveur FTP à l'adresse defiez-vous-objet3D@leroymerlin.fr avant la fin du concours. Les organisateurs du concours se réservent le droit d'invalider la participation en cas d'absence de réception du fichier .stl.

Un maximum de 10 participations par personne est autorisé.

Chaque participant certifie être le titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur les créations et les photos qu'il propose et certifie qu'à sa connaissance leur diffusion n'enfreint pas les droits de tiers.

Le participant s'engage, en s'inscrivant à ce concours, à céder l'ensemble de ses droits de propriété intellectuelle sur ses créations si elles devaient figurer parmi les trois gagnantes. Dans ce cas, le participant pourra se voir proposer un contrat de cession de droits sur ses créations qui pourront faire l'objet d'un dépôt de dessin et modèle ou de brevet par LEROY MERLIN France.

Pour participer au concours, il est nécessaire d'avoir un compte, ou à défaut d'en créer un. Le statut de membre est détaillé au sein de la rubrique « Charte d'utilisation » de la communauté Selon Vous sur le site www.leroymerlin.fr.

Le participant doit ensuite s'inscrire au concours dans la rubrique Communautés>Défiez-vous. Il postera lui-même sa (ses) création(s) qui seront mises en ligne dans la rubrique du concours.

LEROY MERLIN France se réserve néanmoins la possibilité de ne pas mettre en ligne ou de dépublier toute création qui serait contraire aux bonnes mœurs ou ne respecterait pas la propriété intellectuelle.

La participation n'est liée à aucune obligation d'achat.

Tous les participants au concours donnent d'ores et déjà l'autorisation à la société LEROY MERLIN France d'afficher leurs noms, pseudonymes et leurs lots sur le site www.leroymerlin.fr et/ou sur la newsletter du site internet www.leroymerlin.fr.

DOTATION

Les lots à gagner sont :

Lot 1 : Une imprimante 3D de type « UP ! MINI de la marque PP3DP d'une valeur d'achat de 1288€

Lot 2 : 500€ en carte cadeau Leroy Merlin valable jusqu'au 25/03/2015 dans tous les magasins LEROY MERLIN en France.

Lot 3 : 300€ en carte cadeau Leroy Merlin valable jusqu'au 25/03/2015 dans tous les magasins LEROY MERLIN en France.

SELECTION DES GAGNANTS

La sélection s'effectuera en deux temps:

1.
Du 24/02/2014 au 25/03/2014 inclus, les internautes auront la possibilité de déposer leurs créations et de voter sur le site www.leroymerlin.fr pour les créations qu'ils préfèrent en cliquant sur « J'aime ».
2.
Le choix des trois gagnants sera fait par un jury composé d'un Chef de Produit, d'une Assistante Chef de Produit, d'un Responsable Produit Internet, d'un Directeur de Groupe Produit et d'un Community Manager.
Lui seront présentées les 50 créations les plus aimées par les internautes.
Chaque membre du jury pourra repêcher 3 autres créations de son choix qui ne feraient pas partie des 50.
3.
Les gagnants seront ensuite contactés par mail par LEROY MERLIN France qui conviendra avec eux des modalités de remise de leur lot étant précisé que la présentation par le participant d'une pièce d'identité pourra être exigée.

DISPOSITIONS GENERALES

LEROY MERLIN France ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le concours devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié ou annulé.

Le concours est réservé aux personnes majeures résidant en France Métropolitaine.

Les membres du personnel de la société LEROY MERLIN France et leur famille vivant sous leur toit ne peuvent participer à ce concours.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06-01-78 (article 27), les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

Pour toute demande, il conviendra d'écrire à :

LEROY MERLIN France – Service Internet
« Concours Defiez-Vous : Vos idées en 3D »
Rue Chanzy – Lezennes
59712 Lille Cedex 9

Ce règlement est déposé à :

SCP MARTIN-GRAVELINE Huissiers de Justice
1, rue Bayard - BP 531
59022 Lille Cedex

La participation au concours implique une acceptation pleine et entière du présent règlement.